

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
10 MARS 2020**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance régulière du 11 février 2020
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Service de sécurité incendie : Approbation du rapport de l'an 7 (Schéma couverture de risques)
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Février 2020
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 29 février 2020
 - 6.3 Transferts budgétaires du mois de février 2020 - Autorisation
 - 6.4 Maire suppléant - Nomination
 - 6.5 Solution de sauvegarde informatique - Autorisation
 - 6.6 Mandat de services juridiques de type contentieux - Autorisation
 - 6.7 Mouvement de personnel - Autorisation
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Règlement no.479 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines décrétant le cadre de gestion en matière de gestion des ressources humaines et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422 - Adoption
 - 7.2 Règlement no.480 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422 - Adoption
 - 7.3 Avis de motion - Règlement no.481 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à modifier le lexique du règlement au niveau des définitions de cimetière de véhicule automobiles, ajouter la définition de "Déchiquetage de véhicules automobiles" et modifier l'article 27.2 de façon à inclure l'usage de "Déchiquetage de véhicules automobiles" à la classe d'usage "I2 - Industrie à impact majeur".
 - 7.4 Avis de motion - Règlement no.482 concernant l'autorisation octroyée à certaines personnes de délivrer des constats d'infractions
 - 7.5 Avis de motion - Règlement no.483 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à ajouter l'usage A2 - Agriculture avec élevage dans les zones A-108, A-111, A-112 et A-114.
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport mensuel Urbanisme - février 2020
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Public - Février 2020
 - 9.2 TECQ 2014-2018 - Programmation finale - Autorisation
 - 9.3 Demande d'affichage au MTQ au nom de la municipalité sur les routes de juridiction provinciale - Autorisation
 - 9.4 Mandat de services professionnels pour la réfection de la Grande Ligne du rang Double, section ouest - Autorisation
 - 9.5 Mandat de services professionnels pour la rédaction des documents de conception, d'appels d'offres et l'inspection d'une rue perpendiculaire au rang Cyr - Autorisation
 - 9.6 Mandat de services professionnels pour la préparation des documents d'une demande de subvention pour la réfection de l'hôtel de ville - Autorisation
 - 9.7 Mandat de services professionnels concernant la production d'une demande d'objectifs environnementaux de rejets - Autorisation
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Appui aux recommandations - Camps de jour pour les personnes handicapées en Montérégie
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande d'appui financier - Société d'histoire des XI

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, 10 mars 2020 à 20h00 au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Carole Forget conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

2020-03-047 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

ADOPTÉE

2020-03-048 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-03-049 Procès-verbal - Séance régulière du 11 février 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 11 février 2020.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-03-050 Service de sécurité incendie : Approbation du rapport de l'an 7 (Schéma couverture de risques)

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-02-039 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'adopter le Plan de Mise en Oeuvre de la 7ième année du schéma de couverture de risques incendies tel que présenté au rapport de la MRC.

D'acheminer une copie de la résolution à Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Février 2020

2020-03-051 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 29 février 2020

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 29 février 2020 au montant de 177,134.52\$.

ADOPTÉE

2020-03-052 Transfert budgétaire du mois de février 2020 - Autorisation

CONSIDÉRANT une note de service produite par Madame Josianne Boyer concernant les transferts de postes budgétaires pour le mois de février 2020;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser les transferts de postes budgétaires, d'un montant de 5,189 \$, en date du 29 février 2020;

ADOPTÉE

2020-03-053 Maire suppléant - Nomination

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Martin Van Winden à titre de maire suppléant lors de la séance de décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la nomination était pour une période de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un nouveau membre du conseil au poste de maire suppléant pour une période de trois (3) mois;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

Que Monsieur Michel Monette soit nommé à titre de maire suppléant.

Que la nomination soit effective pour une période de trois (3) mois se terminant en juin 2020.

ADOPTÉE

2020-03-054 Solution de sauvegarde informatique - Autorisation

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une solution informatique de sauvegarde pour assurer la continuité des opérations de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Département TI pour l'utilisation mensuelle de l'outil Veeam pour effectuer une sauvegarde journalière auprès du service CLOUD de Département TI;

CONSIDÉRANT une implication financière mensuelle de 47\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser des frais récurrents de 47\$ plus taxes mensuellement pour une solution informatique de sauvegarde journalière.

ADOPTÉE

2020-03-055 Mandat de services juridiques de type contentieux - Autorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité veut se munir d'un service de contentieux pour ses services juridiques pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de services de Dunton Rainville à \$200 mensuellement pour une période de 10 mois pour l'année 2020 portant le montant total de \$2,000 annuellement pour des services juridiques de type "contentieux";

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite renouveler l'entente de services auprès de Me Audrey Bélanger et son équipe;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'offre de services auprès de Me Audrey Bélanger de la firme Dunton Rainville pour un montant de 2 000\$ annuellement plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2020-03-056 Mouvement de personnel - Autorisation

CONSIDÉRANT la création du poste d'adjointe à la direction générale;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser la nomination de Madame Catherine Emond au poste d'adjointe à la direction générale avec maintien des conditions de travail.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2020-03-057 Règlement no.479 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines décrétant le cadre de gestion en matière de gestion des ressources humaines et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422 - Adoption

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de compter sur un cadre de gestion clair en matière de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 11 février 2020 à une session du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 11 février 2020 à une session du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

De nommer le présent règlement « Règlement décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines ».

Que le préambule fait partie intégrante du règlement.

Que les annexes suivantes font partie intégrante du présent règlement :

1. Annexe I – Politique de gestion des ressources humaines
2. Annexe II – Liste d'ancienneté
3. Annexe III – Description d'emploi

D'abroger le règlement suivant « Règlement no.422 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines ».

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2020-03-058 Règlement no.480 décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422 - Adoption

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les

principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 11 février 2020 à une session régulière du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 11 février 2020 à une session régulière du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

D'adopter le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, joint ci-dessous.

De remettre un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie à chaque employé de la Municipalité.

Que l'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

De déposer copie de cette attestation au dossier de l'employé.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2020-03-059 Avis de motion - Règlement no.481 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à modifier le lexique du règlement au niveau des définitions de cimetière de véhicule automobiles, ajouter la définition de "Déchiquetage de véhicules automobiles" et modifier l'article 27.2 de façon à inclure l'usage de "Déchiquetage de véhicules automobiles" à la classe d'usage "I2 - Industrie à impact majeur".

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Monsieur Jean-Marie Mercier dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture le Règlement no.481 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à modifier le lexique du règlement au niveau des définitions de cimetière de véhicule automobiles, ajouter la définition de "Déchiquetage de véhicules automobiles" et modifier l'article 27.2 de façon à inclure l'usage de "Déchiquetage de véhicules automobiles" à la classe d'usage "I2 - Industrie à impact majeur".,

Monsieur Jean-Marie Mercier effectue le Dépôt du projet de Règlement no.481 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à modifier le lexique du règlement au niveau des définitions de cimetière de véhicules automobiles, ajouter la définition de

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

"Déchiquetage de véhicules automobiles" et modifier l'article 27.2 de façon à inclure l'usage de "Déchiquetage de véhicules automobiles" à la classe d'usage "I2 - Industrie à impact majeur".

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

2020-03-060 Avis de motion - Règlement no.482 concernant l'autorisation octroyée à certaines personnes de délivrer des constats d'infractions

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Monsieur Jérémie Letellier dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture le Règlement no.482 concernant l'autorisation octroyée à certaines personnes de délivrer des constats d'infractions.

Monsieur Jérémie Letellier effectue le Dépôt du projet de Règlement no.482 concernant l'autorisation octroyée à certaines personnes de délivrer des constats d'infractions.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

2020-03-061 Avis de motion - Règlement no.483 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à ajouter l'usage A2 - Agriculture avec élevage dans les zones A-108, A-111, A-112 et A-114.

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Madame Carole Forget dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture le Règlement no.483 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à ajouter l'usage A2 - Agriculture avec élevage dans les zones A-108, A-111, A-112 et A-114.,

Madame Carole Forget effectue le Dépôt du projet de Règlement no.483 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à ajouter l'usage A2 - Agriculture avec élevage dans les zones A-108, A-111, A-112 et A-114.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport mensuel Urbanisme - février 2020

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Public - Février 2020

2020-03-062 TECQ 2014-2018 - Programmation finale - Autorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

ADOPTÉE

2020-03-063 Demande d'affichage au MTO au nom de la municipalité sur les routes de juridiction provinciale - Autorisation

CONSIDÉRANT que le golf de Napierville se situe sur le territoire de St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que la piste de course de Napierville se situe sur le territoire de St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville est le premier territoire à traverser à la sortie de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT que de très longues parties des routes 219 et 221 traversent le territoire de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que notre dernière demande via la résolution no.2019-03-057, datant de mars 2019, est restée lettre morte;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De demander au Ministère du Transport que soit affiché le nom de St-Cyprien-de-Napierville sur les affiches pertinentes le long de l'autoroute 15, la route 219 et la route 221.

De transmettre cette résolution à Madame Claire Isabelle, députée du comté de Huntingdon.

De transmettre cette résolution au Ministère du Transport.

ADOPTÉE

2020-03-064 Mandat de services professionnels pour la réfection de la Grande Ligne du rang Double, section ouest - Autorisation

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT une offre de service de la firme Shellex concernant la mandat consistant à la préparation d'études préparatoires, la conception des plans, devis et document d'appel d'offres ainsi que que la gestion de l'appel d'offres portant le numéro de dossier 02-234-20-M;

CONSIDÉRANT des honoraires professionnels de 9,900\$ taxes en sus pour la production de ces documents;

CONSIDÉRANT des honoraires professionnels de 5 040 \$ avant taxes pour l'inspection et le suivi du projet;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser le mandat professionnel d'un montant de 14,940\$ taxes en sus à la firme Shellex.

ADOPTÉE

2020-03-065 Mandat de services professionnels pour la rédaction des documents de conception, d'appels d'offres et l'inspection d'une rue perpendiculaire au rang Cyr – Autorisation

CONSIDÉRANT la volonté de construire une rue perpendiculaire au rang Cyr, à côté de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des services professionnels pour la rédaction des documents de conception, d'appels d'offres et l'inspection des travaux concernant la construction de cette rue;

CONSIDÉRANT une offre de service de la firme Shellex portant le numéro de dossier OS-2-226-20-M;

CONSIDÉRANT un montant de 8,200\$ avant les taxes pour la production de plans et devis;

CONSIDÉRANT un montant maximal de 4,200\$ avant les taxes pour la surveillance des travaux;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser l'offre de service de la firme Shellex pour un montant maximal de 12,400\$ avant les taxes.

ADOPTÉE

2020-03-066 Mandat de services professionnels pour la préparation des documents d'une demande de subvention pour la réfection de l'hôtel de ville - Autorisation

CONSIDÉRANT le Programme «Réfection et construction des infrastructures municipales» (RÉCIM) ouvert jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville et le garage municipal n'ont pas subi de rénovations majeures depuis quelques années;

CONSIDÉRANT un rapport daté de 2017 faisant état de lacunes importantes concernant, entre autre, la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la préparation de document d'appui technique et de concept est une étape essentielle pour le dossier de demande de subvention;

CONSIDÉRANT la proposition de Shellex pour des services professionnels au montant de 8,000 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser le mandat professionnel d'un montant de 8,000\$ taxes en sus à la firme Shellex.

ADOPTÉE

2020-03-067 Mandat de services professionnels concernant la production d'une demande d'objectifs environnementaux de rejets - Autorisation

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration des eaux usées de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est en fonction depuis 1993/94.

CONSIDÉRANT qu'un mandat fut donné à la firme TétraTech pour dresser un plan directeur pour effectuer une mise à jour de l'usine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de connaître les orientations du ministère du

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

développement durable et de la lutte aux changements climatiques (MDELCC) sur les objectifs de rejets de l'usine;
CONSIDÉRANT que les orientations dudit ministère permettront de préparer les plans et devis en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'usine;

CONSIDÉRANT que la firme TétraTech a présenté une offre de service au montant de 3,000\$ incluant les dépenses, mais excluant les taxes en date du 10 mars 2020 et portant le numéro de projet 38735TTA;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser la firme TétraTech à agir pour et au nom des municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville pour présenter une demande sur les objectifs des exigences de rejets en fonction de charges et débits futurs à traiter;

D'autoriser la firme TétraTech à servir d'intervenant auprès du ministère pour répondre aux questions techniques à cet effet;

Que les coûts associés, seront répartis à parts égales entre les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2020-03-068 Appui aux recommandations - Camps de jour pour les personnes handicapées en Montérégie

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT que les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés ;

CONSIDÉRANT que les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient ;

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement reliée à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour ;

CONSIDÉRANT que les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place ;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De soutenir Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans ces revendications auprès des instances concernées et ce, en ce lien avec :

1. Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés ;

2. L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services ;
3. Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
4. La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

ADOPTÉE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2020-03-069 Demande d'appui financier - Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT une correspondance reçue datée du 27 février 2020 provenant de la Société d'Histoire des XI;

CONSIDÉRANT les objectifs de l'organisme de mettre de l'avant de nombreux projets pour l'accomplissement de sa mission qui consiste en le fait de faire découvrir, de préserver et de promouvoir l'histoire et le patrimoine de la région pour le bénéfice des générations futures;

CONSIDÉRANT la campagne de financement 2020 qui présente un montant de 200\$ comme soutien financier fixé en fonction de la population de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'appui financier en 2015 et les années subséquentes de l'ordre de 200\$ annuellement.

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser l'octroi d'une aide financière de 200\$ à la Société d'Histoire des XI.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2020-03-070 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 20h21.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER